ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Transitions numérique et écologique

Question écrite n° 37917

Texte de la question

Mme Florence Granjus interroge M. le secrétaire d'État auprès des ministres de l'économie, des finances et de la relance, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques sur l'impact écologique de la transition numérique. La transition numérique est un enjeu important du quotidien, tant pour les particuliers que pour les entreprises. Alors que l'objectif du développement du « dématérialisé » est une réduction de l'impact des activités humaines et de la consommation sur l'environnement, la consommation d'énergie reste conséquente. L'utilisation des outils numériques parait anodine, or, la consommation d'*emails*, le stockage de fichiers et de logiciels ainsi que la conservation des pages web, constituent une réelle pollution peu connue, voire invisible. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le numérique représenterait 4 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, soit 1,5 fois plus que le transport aérien. Environ 7 grammes de CO2 sont émis pour une requête sur un moteur de recherche et 20 grammes pour l'envoi d'un courriel avec une pièce jointe. La Chine et les États-Unis d'Amérique sont, respectivement, le premier et le deuxième consommateurs mondiaux d'électricité. La France se place en dixième position en matière de consommation d'électricité au niveau mondial. La fabrication d'outils numériques nécessite une quantité importante de combustibles fossiles, de produits chimiques et d'eau. Les équipements électriques et électroniques, utilisés quotidiennement, contribuent à l'augmentation des gaz à effet de serre. Ainsi, une sensibilisation à l'impact carbone de la transition numérique est primordiale. Selon un récent sondage, seulement 27 % des Français se considèrent bien informés à propos de l'impact du numérique sur l'environnement. La crise sanitaire a démontré l'importance du numérique et sa complémentarité avec la protection de l'environnement. C'est pourquoi le devoir de coopération des plateformes numériques dans la lutte contre le changement climatique est également nécessaire. Dans ce cadre, l'engagement de la France doit permettre une meilleure responsabilisation à l'ère des transitions numérique et écologique de la société. Elle lui demande quelles mesures pourraient être envisagées par le Gouvernement afin de concilier transition écologique et transition numérique.

Données clés

Auteur : Mme Florence Granjus
Circonscription : Yvelines (12e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37917
Rubrique : Numérique
Ministère interrogé : Transition numérique et communications électroniques
Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 juin 2021
Question publiée au JO le : 6 avril 2021, page 2914
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)